

FCPI NextStage DÉCOUVERTES 2022 - 2023

Bulletin de souscription

MODE D'EMPLOI

1. Joindre les pièces justificatives.

- La copie recto/verso de la **Carte Nationale d'Identité** ou du **Passeport en cours de validité**.
Permis de conduire non accepté. Dans le cas d'une co-souscription, joindre les 2 copies.
 - Un justificatif de domicile **daté de moins de 3 mois** : facture d'eau, électricité, gaz, internet, téléphone, quittance de loyer, dernier avis d'imposition.
 - Un relevé d'identité bancaire (RIB).
 - Le règlement **par chèque** émis par le(s) souscripteur(s), **à l'ordre du FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023** ou par **virement bancaire** sur le compte de ce dernier en indiquant en libellé le **nom et prénom du souscripteur** :
Si le règlement est effectué par virement bancaire, joindre la copie de l'ordre de virement (mentions : prénom, nom, n° de comptes concernés, montant, date...)
- Pour les co-souscriptions, les règlements réalisés par chèque devront être émis par un compte joint ;**
- Si la livraison des parts est effectuée sur un compte-titres, joindre le RIB correspondant ;

2. Le nombre de Parts est entier. Minimum = 3000 Parts, soit 3 000 € (hors droits d'entrée).

3. Dater, signer et renseigner la mention « Lu et approuvé ».

4. Conserver le dernier exemplaire.

VOS INFORMATIONS

- NextStage AM (la « Société de Gestion ») adressera un **ACCUSÉ-RÉCEPTION** du bulletin de souscription et une **ATTESTATION FISCALE**.
- Le dépositaire (Société Générale) adressera un **AVIS DE L'OPÉRATION** pour confirmer la souscription et l'ouverture d'un compte-titres (si les parts sont inscrites en nominatif pur).
- Une fois par an : le dépositaire adressera un **RELEVÉ DE POSITION**.
- NextStage AM met à disposition, sur son site Internet, une **LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE** et un **RELEVÉ DES FRAIS ANNUEL** :
<https://nextstage-am.com>

DATES LIMITES DE SOUSCRIPTION ET DE LIBERATION DES PARTS :

Réduction IR en 2023 acquise au titre des revenus de 2022	31 décembre 2022
Réduction IR en 2024 acquise au titre des revenus de 2023	31 décembre 2023

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit (8) ans, prorogeable pour deux périodes successives d'un (1) an, soit en principe jusqu'au 31 décembre 2030 (inclus) et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2032 (sauf cas de déblocage anticipés prévus dans le Règlement).

Le fonds commun de placement dans l'innovation est principalement investi dans des entreprises cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique «profil de risques» du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023 (le « Fonds »)

Bulletin de souscription

Agrément AMF du 06/09/2022 - n° FCI20220011

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation - Article L.214-30 du Code Monétaire et Financier (« CMF »)

Réf NextStage AM :

Cachet ou nom du conseiller

1. ÉTAT CIVIL

SOUSCRIPTEUR			CO-SOUSCRIPTEUR		
<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M et Mme	<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M et Mme
Nom			Nom		
Nom de jeune fille			Nom de jeune fille		
Prénom			Prénom		
Date de naissance			Date de naissance		
	Dép			Dép	
Ville de naissance			Ville de naissance		
Pays de naissance			Pays de naissance		
Nationalité			Nationalité		
Adresse fiscale			Adresse fiscale		
CP			CP		
Ville			Ville		
Pays			Pays		
Numéro Identifiant Fiscal (NIF)			Numéro Identifiant Fiscal (NIF)		
Situation de famille			Situation de famille		
Adresse mail			Adresse mail		

Joindre une pièce d'identité en cours de validité pour chaque souscripteur

Archivage électronique : j'ai noté que la Société de Gestion entend se réserver la possibilité de procéder à l'archivage électronique du présent bulletin de souscription. Cet archivage sera effectué sur un support, durable non réinscriptible, après numérisation des données (notamment sous format pdf), dans des conditions en garantissant la sécurité, l'intégrité et la fiabilité par rapport à l'original. En cas de litige, et conformément aux dispositions des articles 1316-1 et 1316-2 du Code civil, je reconnais la valeur probante de la copie issue du système d'archivage précité.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : conformément à l'article L.561-45 du Code monétaire et financier, je dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel recueillies et faisant l'objet d'un traitement aux seules fins du respect par la Société de Gestion et des personnes autorisées à la commercialisation de leurs obligations réglementaires en matière de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Je peux exercer ce droit auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Afin d'assurer la conservation des informations communiquées dans ce bulletin, celles-ci font l'objet d'un traitement informatique.

Protection des données personnelles :

Les responsables du traitement sont NextStage AM dont le siège social est situé au 19, Avenue George V, 75008 Paris.

Je prends note que les informations personnelles contenues dans le présent document ainsi que les informations qui seront recueillies ultérieurement feront l'objet d'un traitement de données personnelles de la part des responsables du traitement.

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent document sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables. Elles pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par la Société de Gestion pour des besoins de gestion de la relation et notamment la sélection des risques, la prévention des incidents et fraudes, la connaissance du client et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elles ne sont pas destinées à être utilisées à des fins de prospection commerciale.

Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé dont la conservation et l'utilisation seront effectuées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »).

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent bulletin de souscription le sont à des fins de connaissance du client et de gestion du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation NextStage Découvertes 2022 - 2023. Le traitement de ces données est en effet nécessaire au traitement de toute souscription dans le Fonds, au suivi de celles-ci pendant la durée de celui-ci, et au respect des différentes obligations légales et réglementaires (notamment fiscales) y afférentes, notamment pour les finalités suivantes (les « Finalités ») :

- d'exécution de toutes les opérations liées au traitement de la demande de souscription, au suivi de celle-ci pendant la durée du Fonds, sur la base du présent contrat ;
- de gestion de la relation contractuelle, sur la base du présent contrat ; ;
- de la sélection des risques et prévention des incidents et fraudes, et connaissance du client en vertu de l'intérêt légitime du responsable du traitement ;
- de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en vertu d'une obligation légale ;
- d'établissement et qualification du statut fiscal du souscripteur en vertu de la réglementation ; et
- plus généralement, du respect des différentes obligations légales, fiscales, réglementaires ou encore contractuelles.

L'ensemble des données collectées sont nécessaires à la validation du bulletin de souscription et l'absence de réponse aux éléments demandés dans le présent bulletin rendra impossible son traitement et le règlement-livraison des parts A correspondantes.

Ces données seront accessibles à Nextstage AM (en sa qualité de société de gestion du FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023), à Société Générale Securities Services (en sa qualité de Dépositaire du FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023), ainsi qu'à leurs salariés et éventuels prestataires en vue de satisfaire les Finalités.

Nextstage AM et Société Générale Securities Services (i) s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à ne communiquer tout ou partie de ces données à un ou plusieurs tiers que pour les seules nécessités de la gestion du FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023, du suivi de tout ou partie des souscriptions, ou pour satisfaire aux obligations légales et/ou réglementaires et (ii) déclarent, chacun en ce qui le concerne, que ces données ne feront l'objet, de leur part, d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne, à l'exception de tout transfert visant à satisfaire une obligation légale et/ou réglementaire, qui impliquera nécessairement la mise en œuvre des garanties adéquates prévues par la réglementation en matière de protection des données personnelles.

Les données collectées seront conservées pendant toute la durée de vie du FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023 (et, le cas échéant, pendant toute la durée durant laquelle un souscripteur est susceptible de recevoir un versement au titre de sa souscription dans le FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023), augmentée du délai de prescription légale. Les éventuelles données faisant l'objet d'un archivage seront conservées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Le souscripteur peut à tout moment, exercer son droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motif légitime. Il peut également définir le sort de ses données en cas de décès, demander la limitation du traitement, exercer le droit à la portabilité de ses données, retirer son consentement lorsqu'il s'agit du fondement du traitement et introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL). Ces droits s'exercent en écrivant, par lettre simple, à Nextstage AM (à l'attention du Délégué à la protection des données) et à Société Générale Securities Services (à l'attention du Délégué à la protection des données).

JE DÉCLARE adhérer au Fonds et à son Règlement en souscrivant des parts A du Fonds.

JE DÉCLARE être informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, aux adresses indiquées dans la section «Etat civil» ci-dessus, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le Règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds, et qu'en tout état de cause ces documents seront disponibles sur le site www.nextstage.com.

JE DÉCLARE reconnaître et consentir que la fourniture d'informations relatives au Fonds puisse se faire au moyen de communication électronique (courriels) à l'adresse indiquée dans la section «Etat civil» ci-dessus.

JE DÉCLARE que le distributeur s'est enquis de mes connaissances et de mon expérience en matière d'investissement, ainsi que de ma situation financière et patrimoniale et de mes objectifs en matière d'investissements financiers.

JE DÉCLARE :

Ne pas être une « Personne Américaine » (*) tel que ce terme est défini par le décret n°2015-1 du 2 janvier 2015 (la « Réglementation FATCA »)(**).

Ne pas être résident fiscal d'un pays autre que la France afin de permettre à la Société de Gestion de respecter la Réglementation CRS.

Dans le cas contraire, je suis résident fiscal de (pays) _____ . En ce cas, je contacte la Société de Gestion pour la réalisation de diligences complémentaires au titre de la réglementation CRS.

JE DÉCLARE être averti et accepter que la Société de Gestion ou l'Administrateur des titres pourra réaliser toute déclaration relative à ma souscription au regard de la Directive 2014/107/UE (la « Réglementation CRS ») relative à l'échange automatique d'informations dans le domaine fiscal, et au regard de la directive UE 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 (« Directive DAC 6 »).

JE DÉCLARE être averti que dans certains cas, la Société de Gestion est tenue de divulguer des informations sur le compte du titulaire du compte à tout gouvernement, organisme de réglementation, agence, autorité fiscale ou à toute autre autorité compétente afin de se conformer à ses obligations réglementaires en vertu du droit local.

JE M'ENGAGE à informer la Société de Gestion de toute modification de mon statut au regard des Règlements FATCA et CRS et notamment à informer la Société de Gestion en cas de changement de résidence fiscale dans les 90 jours suivant ce changement de situation. Si après la souscription des parts du Fonds, je venais à être qualifié de « Personne Américaine », **JE M'ENGAGE** à le déclarer dans les meilleurs délais à la Société de Gestion.

JE M'ENGAGE également à fournir à la Société de Gestion toute information requise conformément à la Réglementation FATCA que la Société de Gestion pourrait me demander. J'ai bien noté qu'à défaut de fournir ces informations, la Société de Gestion effectuera conformément à l'Article 11.3 du Règlement, une déclaration auprès de l'administration fiscale française, et qu'en conséquence des informations seront divulguées à cette dernière qui partagera ces informations avec le U.S Internal Revenue Service, administration fiscale américaine.

JE RECONNAIS être informé, et donne mon autorisation à cet effet, que, si je suis identifié en qualité de Personne Américaine au sens de la Réglementation FATCA ou comme résident fiscal d'un pays autre que la France, en l'absence de remise de la documentation requise au titre de l'application de ces réglementations, certaines informations me concernant(***) seront divulguées à l'administration fiscale française qui partagera ces informations avec le U.S Internal Revenue Service, administration fiscale américaine ou suivant le cas avec les autorités fiscales du pays de résidence fiscale dudit porteur de parts du Fonds.

J'ATTESTE que les informations figurant dans le présent bulletin de souscription sont exactes et complètes.

J'AUTORISE la Société de Gestion à fournir une copie de tout formulaire américain de type W8 et/ou W9 complété pour mon compte ainsi que toute autre information nécessaire pour l'établissement de mon statut fiscal à toute autorité fiscale compétente, à toute autorité habilitée à auditer ou contrôler la Société de Gestion pour des raisons fiscales.

JE M'ENGAGE à informer la Société de Gestion de tout changement y compris relatifs aux bénéficiaires effectifs dans un délai de 30 jours si la présente attestation se révèle incorrecte.

JE DÉCLARE que ce Fonds correspond à ma situation, à mon profil investisseur, à mes objectifs et à mon horizon de placement.

JE DÉCLARE avoir pris note que le distributeur ne pourra être tenu responsable des conséquences d'une mauvaise appréciation de ma situation fiscale.

JE DÉCLARE avoir reçu et pris connaissance du Règlement, du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICl) et de la Note Fiscale du Fonds.

JE DÉCLARE avoir pris note du fait que la Note Fiscale n'a pas été visée par l'AMF.

JE DÉCLARE que la présente souscription est faite pour mon propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts du Fonds et des revenus distribués par le Fonds.

JE DÉCLARE que les fonds utilisés pour la souscription des parts du Fonds ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme au sens des articles L561-1 et suivants du Code monétaire et financier.

JE DÉCLARE avoir été informé(e) que la Société de Gestion n'effectuera aucune distribution avant le 31 décembre de la cinquième année suivant la fin de la Période de Souscription des parts de catégorie A et que je ne pourrais effectuer aucune demande de rachat avant la fin de vie du Fonds sauf dans les conditions visées à l'article 10.1 du Règlement.

JE RECONNAIS que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds, qu'ils dépendent de ma situation personnelle et du respect d'un certain nombre d'engagements.

JE DÉCLARE avoir pris connaissance que le Quota Cible Innovant est fixé à 90% minimum et que le taux effectif à retenir pour déterminer la réduction d'IR applicable à mon investissement (le « Taux de Réduction IR ») est fixé à 22,5%.

JE RECONNAIS qu'il m'appartient dès lors de prendre en compte les éléments d'incertitude qui précèdent concernant le Quota Cible Innovant et le Taux de Réduction IR, afin de déterminer le montant de mon investissement et le nombre de Parts A que je souhaite souscrire dans le cadre de la présente souscription.

JE DÉCLARE avoir pris connaissance du nouveau régime de prélèvement à la source relatif à l'impôt sur le revenu tel qu'institué par la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 (modifiée par l'Ordonnance n°2017-1390 du 22 septembre 2017), entré en vigueur le 1er janvier 2019.

JE DÉCLARE avoir été informé(e) qu'il est recommandé de limiter le montant de ses placements dans des fonds de type du Fonds à 5 % de ses actifs financiers ;

JE DÉCLARE avoir connaissance des caractéristiques du Fonds, en comprendre les risques de perte de tout ou partie du capital, être financièrement en mesure d'y faire face et que ce produit financier de diversification répond à mes objectifs d'investissement.

JE DÉCLARE avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le Règlement, le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICl) du Fonds et dans le présent bulletin de souscription.

JE DÉCLARE que le régime fiscal de faveur n'est pas le seul motif de ma Souscription dans le Fonds.

JE CERTIFIE être le titulaire (ou avoir reçu les pouvoirs nécessaires) concernant tous les comptes pour lesquels cette déclaration est établie.

(*) notamment des « Personnes américaines » les citoyens et résidents. Si vous avez un doute sur votre situation personnelle il est recommandé de contacter votre conseiller fiscal.

(**) Décret portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « loi FATCA »).

(***) à savoir notamment nom, adresse, numéro d'identification fiscale, informations relatives à son (ses) compte(s) présent(s) et futur(s) (numéros de compte, le solde ou la valeur du compte à la fin de l'année ou, le cas échéant, à la clôture du compte, etc.

2. ENGAGEMENTS

Il est précisé que les informations données dans le présent bulletin sont conformes à la réglementation en vigueur à sa date d'édition. Elles sont susceptibles d'être modifiées. Consultez la note fiscale du Fonds.

Engagements spécifiques en vue de bénéficier de la réduction d'IR sur les revenus de 2022 ou ceux de 2023. Je déclare :

- être résident fiscal en France et avoir pris connaissance du fait que la réduction d'IR liée à la souscription des parts A concerne les revenus de 2022 ou de 2023,
- avoir noté que pour bénéficier de la réduction d'IR, les parts A devront être souscrites et intégralement libérées au plus tard le 31/12/2022 (pour l'imposition des revenus de 2022), ou après le 31/12/2022 et au plus tard le 31/12/2023 (pour l'imposition des revenus de 2023), et que les versements pris en compte pour bénéficier de la réduction d'IR (c'est-à-dire ma souscription nette de droits d'entrée et retenue à proportion du Quota Cible Innovant), sont en principe plafonnés à 12.000 € si je suis célibataire, veuf ou divorcé et à 24.000 € si je suis marié ou pacsé et soumis à imposition commune avec mon conjoint ou partenaire (sous réserve des évolutions fiscales qui pourraient intervenir postérieurement à la date d'agrément du Fonds par l'AMF),
- être conscient que je dois conserver mes parts A jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de ma souscription (soit jusqu'au 31/12/2028) mais que la durée de blocage des rachats de parts court jusqu'à la fin de vie du Fonds, soit en principe jusqu'au 31 décembre 2030 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2032 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds.

Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une exonération d'IR sur les produits distribués et les plus-values des parts du Fonds.
Je déclare :

- être conscient(e) que pour bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des produits et plus-values de cession des parts du Fonds prévue aux articles 150-0 A et 163 quinquies B du CGI, je dois (i) être fiscalement domicilié(e) en France, et (ii) m'engager à conserver les parts A auxquelles j'ai souscrit pendant 5 ans au moins à compter de la fin de la période de souscriptions des parts A, à réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des sommes ou valeurs auxquelles donne droit la souscription des parts A au titre de la même période et à ne pas demander la disposition des fonds ainsi réinvestis avant l'expiration de cette période,
- avoir noté que l'inexactitude des déclarations ou le non-respect des engagements énoncés ci-dessus pourrait entraîner la perte de tout ou partie des avantages fiscaux,
- ne pas détenir moi-même, avec mon conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire soumis à une imposition commune, et nos ascendants et descendants, plus de 10% des parts du Fonds, ni directement ou indirectement (ou par le biais d'une fiducie) plus de 25% des droits dans les bénéficiaires des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et ne pas avoir détenu seul ou ensemble ce pourcentage à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts.

3. ABSENCE DE TOUT DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

Je reconnais avoir souscrit les parts du FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023 dans le cadre d'une recommandation personnalisée et en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier.

Constitue notamment un acte de démarchage bancaire ou financier, (i) toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L. 341-3 du CMF d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L. 211-1 du CMF, et/ou (ii) quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

4. SOUSCRIPTION ET ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Nombre de parts	Je déclare souscrire _____,00 Parts A de 1€ chacune (3 000 parts minimum).
Montant total avec droits d'entrée	Je verse un montant total (MT) de : _____, __ __ €,
Montant des droits d'entrée	qui comprend un montant de droits d'entrée (MDE) de _____, __ __ €. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

- Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,80% (TMFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,70% (TMFAM_D).

- Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de vie du Fonds, soit le 31 décembre 2030 et au plus tard le 31 décembre 2032 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« carried interest »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement du nominal des parts de catégories A et B.

